



CVL – Catégories de membres et montant des cotisations pour l'année 2021

Membre	Description	CVL Fr.	SNO Fr.	Swiss Sailing	Régate Fr.	Total Fr.
Régatier avec amarrage à Lausanne	Propriétaire titulaire d'un amarrage, voix délibérative. Accès gratuit aux grues du 1 ^{er} avril au 31 décembre. Participation gratuite aux régates d'entraînement et à la semaine du soir.	110	50	60	100 dériveur : 50	320 270
Régatier non propriétaire Régatier occasionnel, propriétaire	Membre ordinaire et membre école de régate CUST, voix délibérative.	110	50	60	-	220
Partenaire	Personne en couple avec un membre CVL, avec voix délibérative.	50	10	-	-	60
Bateau-partage / "régatier"	Cotisation pour un bateau. Accès gratuit aux grues du 1 ^{er} avril au 31 décembre.	110	50	-	100	260
Plaisancier	Propriétaire d'un amarrage sans activité de régates, voix consultative.	110	50	-	-	160
Junior	Membre dont l'âge est compris entre 12 et 18 ans, voix consultative.	30	-	-	-	30
Honoraire	Membre ayant 30 ans de sociétariat comme membre régatier, voix délibérative.	libre	50	60	-	110
Ami	Membre individuel sans amarrage, voix consultative.	50	50	-	-	100
Ami personne morale	Personne morale sans amarrage, voix consultative.	min. 100	-	-	-	100
Honneur	Distinction accordée par l'assemblée générale à des personnes pour services éminents rendu au CVL, avec voix délibérative.	0	0	0	0	0

- Admission en cours d'année: jusqu'au 30.6: redevances complètes – dès le 1.7: cotisation CVL réduite de moitié.
- Les membres du comité sont exonérés de la part CVL de leur cotisation pendant la durée de leur mandat.
- Le membre qui souhaite changer de catégorie, doit l'annoncer par écrit et la cotisation la plus élevée est due jusqu'à la fin de l'année en cours.
- La Ville de Lausanne offre à tous les titulaires d'une place d'amarrage à Lausanne, membres ou non du CVL, 2 grutages annuels gratuits.